

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain nu située 81, avenue Franklin Roosevelt à Décines Charpieu et appartenant à monsieur Albert Garnier.

Cette parcelle, cadastrée sous le numéro 199 de la section CK pour 1 337 mètres carrés, est nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle n° 38 prévue en réserve au plan d'occupation des sols et qui serait aménagée dans le cadre de la requalification de la zone industrielle.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine acquerrait cette parcelle au prix de 231 670 F, conformément à l'avis des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 pour l'acquisition - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0480.

4° - Les frais d'actes notariés, estimés à 8 300 F, seront prélevés sur la même ligne de crédits prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,